



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 29 mai 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 mai 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. VOGLIMACCI à M. le maire, M. FILONI à M. VANNUCCI, M. LUCCIONI à M. PUGLIESI, Mme SANNA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT, M. CIABRINI à M. BASTELICA

**Etaient absents :**

Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	38
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

---

Séance du lundi 29 mai 2017

Délibération N°2017/127

**Affectation du résultat du compte administratif de l'exercice 2016.  
Port de plaisance : régie avec autonomie financière**

Le maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'instruction M4 qui régit ce budget, le résultat de fonctionnement du compte administratif doit faire l'objet d'une affectation par délibération. Le compte administratif 2016 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance fait apparaître les résultats suivants :

**SECTION FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES : 1 875 703.64 €**

**RECETTES : 2 555 433.91 €**

↳ Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de : **679 730.27 €**

**SECTION INVESTISSEMENT**

**DEPENSES : 317 983.22 €**

**RECETTES : 1 219 520.54 €**

↳ Soit un excédent d'investissement brut d'exécution de : **901 537.32 €**

↳ Soit un excédent global de clôture du compte administratif de : **+ 1 581 267.59 €**

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	874 777.54	0.00	26 759.78	901 537.32
Fonctionnement	446 769 41	0.00	232 960.86	679 730.27
<b>Total</b>	<b>1 321 546.95</b>	<b>0.00</b>	<b>259 720.64</b>	<b>1 581 267.59</b>

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2016</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>	
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	+ 26 759.78
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+ 874 777.54
<b>TOTAL</b>	<b>+ 901 537.32</b>
RESTES A REALISER (DEPENSES)	2 779.11
RESTES A REALISER (RECETTES)	<b>0.00</b>
<b>SOLDE DES RESTES A REALISER</b>	<b>- 2 779.11</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>+ 898 758.21</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 232 960.86
RESULTAT REPORTE	+ 446 769.41
<b>RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>+ 679 730.27</b>

Le compte administratif 2016 de la régie avec autonomie financière du Port de plaisance fait donc apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 679 730.27 € et un résultat excédentaire de la section d'investissement de 901 537.32 €. Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les affectations et inscriptions des résultats du Compte administratif 2016 du budget de la régie avec autonomie financière du Port de plaisance.

Pour cela il convient d'inscrire :

- Au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » le montant de 679 730.27 €.
- Au compte 001 « excédent d'investissement reporté » le montant 901 537.32 €.

#### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

**d'adopter l'affectation du résultat du Compte Administratif de l'exercice 2016 de la régie avec autonomie financière du Port de Plaisance.**

#### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué  
et après en avoir délibéré,**

Vu, l'article L.1612-9 du *Code Général des Collectivités Territoriales*.

Vu, les articles L.1612-12 et suivants du *Code Général des Collectivités Territoriales*.

Vu, les articles L.2121-14 et L.2121-31 du *Code Général des Collectivités Territoriales*.

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 mai 2017,

Constatant que la comptabilité du budget de la régie avec autonomie financière du port de plaisance présente des résultats identiques à ceux du compte de gestion du Trésorier Municipal.

#### **APPROUVE**

**Par 43 voix pour et 1 abstention (Mme Grimaldi d'Esdra)**

#### **ARTICLE 1:**

Le compte administratif 2016 de la régie du port de plaisance et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

#### **ARTICLE 2:**

L'excédent de fonctionnement d'un montant de **679 730.27 €** est affecté de la manière suivante :

- au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » dans sa totalité.

**ARTICLE 3:**

L'excédent d'investissement d'un montant de **901 537.32 €** est affecté de la manière suivante :

- au compte 001 « Excédent d'investissement reporté » dans sa totalité.

**RECONNAIT**

La sincérité des restes à réaliser.

**PRECISE**

Qu'ils seront portés au budget supplémentaire 2017.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170529-2017\_127-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2017

Publication : 02/06/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

